

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 13 avril 2012
(convocation du 2 avril 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30	M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max	M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle	M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry	M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc	Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques	M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean	Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association des Arts de la parole - Organisation de la manifestation Chahuts du
11 au 18 juin 2012 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention -
Décision - Autorisation**

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association des Arts de la parole, créée en 1992, va organiser la 21^{ème} édition du Festival Chahuts 2012, se déroulant à Bordeaux et sur la Communauté Urbaine de Bordeaux du 11 au 18 juin 2012.

Cette association se consacre à la promotion des arts de la parole en s'appuyant sur un travail d'accompagnement de la création (résidences, commandes, compagnonnage).

Chahuts, festival des arts de la parole, constitue le point d'orgue de son action de l'année.

Chahuts est un festival singulier par la façon dont il se construit, dont il se déroule et dans ce qu'il produit. Il propose en effet de mener les projets artistiques en gouvernance partagée avec les populations.

Cette manifestation est un endroit de rencontres et d'échanges partagés au cœur des préoccupations scéniques contemporaines.

L'utopie de Chahuts, c'est l'ensemble, la responsabilité individuelle, la légitimité de chacun et de tous, la prise de parole assumée, l'écoute curieuse, ouverte et bienveillante.

En plein essor, avec une fréquentation de 12 000 personnes accueillies en 2011, Chahuts contribue au rayonnement et à l'attractivité de l'agglomération.

Il joue en effet la carte de la circulation en mettant en œuvre des partenariats avec plusieurs villes de la CUB : Bordeaux, Pessac, Floirac, Eysines, Bègles, Saint-Médard-en-Jalles, Blanquefort. Chahuts incite au co-voiturage mais surtout impulse des projets qui vont, en amont du déplacement au spectacle, initier des rencontres et des collaborations entre les habitants de ces villes.

Le festival Chahuts tente le pari du développement économique mixte par le biais de partenariat privés (Mollat, Auto-cool, Nova, Côtes de Bourg, TBC...) et par un travail de recherche de développement de collaborations avec des mécènes et des entreprises. L'association se rapproche donc autant des petits commerçants que des fondations importantes.

D'autre part, Chahuts s'attache à travailler avec un maximum d'entrepreneurs locaux pour la sous-traitance nécessaire à l'organisation quotidienne, en étant attentif à la protection de l'environnement.

Le festival rassemble des spectateurs initiés, déjà séduits par le rayonnement et la qualité des actions et les personnes plus éloignées du spectacle vivant.

Par sa philosophie, sa construction et sa programmation, Chahuts contribue de manière festive à la cohésion sociale de l'agglomération.

En effet, voici quelques exemples parmi d'autres de ce que l'édition 2012 propose dans sa en ce sens :

- La séance de Sophro-épluchage ou l'art de mêler commerçants, habitants, artistes autour d'une soupe sur le marché,
- La journée du samedi réunissant thé dansant organisé par les seniors, battle de hip hop organisé par les jeunes et grand bal sur la place en soirée,
- Les « spécialités Chahuts » : les artistes invités au festival ont créé un spectacle spécifique, inspiré du territoire communautaire etc,

La participation de la Communauté Urbaine a été prévue dans le contrat de co-développement de la Ville de Bordeaux à la fiche action 93.

Lors de l'édition 2011, la Communauté Urbaine de Bordeaux avait apporté un soutien financier à hauteur de 20 000 €. Pour cette édition, elle a été sollicitée pour un soutien financier de 25 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel TTC de 144 466 € répartis comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Achats	36 957	Ventes	14 028
Services extérieurs	22 533	Etat / ACSE	1 200
Autres services extérieurs	24 395	DRAC	12 538
Impôts et taxes	1 467	CRA	22 513
Charges de personnel	59 114	CG33	19 417
		CUB (dont Causeries Chahuts)	25 000
		Ville de Bordeaux	21 666
		Produits financiers	10 550
		Transfert de charges	17 554
TOTAL	144 466		144 466

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2011/0778 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la manifestation Chahuts relève de la catégorie des « événements métropolitains »,

DECIDE

Article 1 : il est attribué une subvention de 25 000 € à l'Association des Arts et de la Parole pour l'organisation de la 21^{ème} édition du festival Chahuts qui aura lieu du 11 au 18 juin 2012.

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative au règlement de la subvention précitée,

Article 3 : la dépense relative au règlement de cette subvention sera imputée sur le chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB UA01 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Républicains s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 MAI 2012

PUBLIÉ LE : 4 MAI 2012

Mme. FRANÇOISE CARTRON